



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 18 MAI 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Monsieur le Maire
43, rue des Deux Villes
57420 SAILLY-ACHATEL

Affaire suivie par Pascal ANDRES
pascal.andres@moselle.gouv.fr
03 87 28 33 42

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de reconversion d'une réserve incendie et de restauration d'un cours d'eau sur la commune de SAILLY-ACHATEL

Réf :

P.J : 1 exemplaire du dossier de déclaration et son addendum
1 Récépissé de déclaration (copie)
1 Fiche descriptive

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à l'opération suivante :

➤ **Travaux de reconversion d'une réserve incendie et de restauration d'un cours d'eau sur la commune de SAILLY-ACHATEL (dossier enregistré sous le logiciel CASCADE 57-2016-00063)**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 8 mars 2016, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de l'accusé de réception, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.



Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie pour information :

- Bureau d'études ASCONIT
12 rue Pierre Curie 54320 MAXEVILLE
- ONEMA
23 rue des Garennes
57155 MARLY